



Education International
Internationale de l'Education
Internacional de la Educaci3n

<http://www.ei-ie.org>

RÉGION EUROPÉENNE
- CSEE

Présidente

Christine BLOWER

Vice-Président(e)s

Odile CORDELIER
Andreas KELLER
Trudy KERPERIEN
Dorte LANGE
Galina MERKULOVA
Branimir STRUKELJ



5, Bd du Roi Albert II, 9e
1210 Bruxelles, Belgique
Tél : +32 2 224 06 91/92
Fax : +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuice.org
<http://www.csee-etuice.org>

Directrice européenne

Susan FLOCKEN

Trésorier

Mike JENNINGS

CSEE

Comité syndical européen de l'éducation
Région européenne de l'IE

Déclaration du CSEE

Numérisation, employabilité et inclusivité

Adoptée par le Comité du CSEE le 23 octobre 2017

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 132 syndicats de l'enseignement, soit 11 millions d'enseignant(e)s, répartis dans 50 pays européens. Le CSEE est un partenaire social du secteur de l'éducation au niveau de l'UE et une fédération syndicale européenne affiliée à la CES, la Confédération européenne des syndicats. Le CSEE est la Région européenne de l'Internationale de l'Education, la Fédération syndicale mondiale des syndicats de l'enseignement.

La Direction générale Réseaux de communication, du contenu et des technologies de la Commission européenne (DG CONNECT) a publié en mai 2017 un rapport sur la [numérisation, l'employabilité et l'inclusivité](#).

Le CSEE salue l'intérêt que porte le rapport à toute une série de problématiques majeures déjà mises en avant dans son Document d'orientation politique « [La profession enseignante au 21^e siècle et l'utilisation des TIC](#) », ainsi qu'à certains aspects des Objectifs de développement durable des Nations Unies pour 2030 intéressant directement la profession. Néanmoins, le CSEE souhaite épingler plusieurs éléments concernant les défis et les opportunités en lien avec la numérisation pour les enseignant(e)s, les universitaires et l'ensemble du personnel de l'éducation.

• **Numérisation**

- 1) **L'éducation est un droit humain et un bien public.** L'accès à des TIC appropriées au sein de l'éducation doit être considéré comme un droit. Le CSEE estime que l'utilisation des TIC à tous les niveaux de l'éducation peut être un outil puissant pour promouvoir l'équité en matière d'opportunités éducatives, si celles-ci sont implantées correctement. Le principal enjeu consiste à **réduire la fracture numérique afin de permettre à chaque apprenant(e) d'utiliser les TIC dans le cadre de l'apprentissage.**
- 2) **Les autorités publiques doivent définir des politiques éducatives centrées sur l'éducation inclusive.** Le CSEE attire l'attention sur le fait que **le marché numérique et les approches économiques de la technologie sont extrêmement dommageables pour les TIC et l'éducation inclusive, dans la mesure où elles favorisent la privatisation et la commercialisation indirectes de l'éducation et accentuent les inégalités sociales, économiques, culturelles et géographiques, ainsi que celles fondées sur le genre.**
- 3) **Le CSEE préconise une approche positive de l'utilisation des TIC à des fins éducatives.** Les enseignant(e)s, les chefs d'établissement, les universitaires et l'ensemble du personnel de l'éducation doivent acquérir et améliorer les connaissances et les compétences numériques répondant le mieux aux attentes et aux exigences toujours plus nombreuses des élèves en matière de technologies numériques, afin de pouvoir assurer à la fois leur préparation au marché du travail et leur apprentissage tout au long de la vie. Ce défi concerne tous les niveaux de

l'éducation. Le CSEE souligne que **les syndicats de l'enseignement jouent un rôle essentiel lorsqu'il s'agit d'identifier les formations aux TIC dont ont besoin les enseignant(e)s, les universitaires et l'ensemble du personnel de l'éducation et de demander aux autorités éducatives nationales d'assumer leurs responsabilités de les préparer pleinement à utiliser les TIC dans le cadre de l'enseignement et de l'apprentissage.**

- 4) **L'utilisation efficace des TIC dans le cadre de l'enseignement et de l'évaluation doit permettre de limiter et réduire la charge administrative des enseignant(e)s, des universitaires et de l'ensemble du personnel de l'éducation, afin de pouvoir étendre les plages horaires réservées à l'enseignement et aux interactions entre les professionnel(le)s de l'éducation et leurs élèves.** Le CSEE observe que l'utilisation des nouvelles technologies et des outils numériques peut représenter une charge de travail et accroître la durée du temps de travail des enseignant(e)s, des universitaires et de l'ensemble du personnel de l'éducation. A cet égard, **le CSEE insiste sur le rôle essentiel que jouent les syndicats de l'enseignement lorsqu'il s'agit de prévenir l'accroissement potentiel de la charge de travail dû à la numérisation et de revendiquer les plus hautes normes professionnelles en matière de santé et de sécurité, ainsi que l'amélioration des conditions de travail et de la protection sociale des enseignant(e)s, des universitaires et de l'ensemble du personnel de l'éducation, dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre de nouvelles politiques pour le développement des compétences et des aptitudes numériques au 21^e siècle.**
- 5) **Le CSEE reconnaît que les TIC représentent une valeur ajoutée pour l'enseignement et l'apprentissage dans un monde numérique en rapide évolution.** Toutefois, les entreprises et les autorités éducatives se limitent souvent à considérer la numérisation uniquement comme une opportunité en termes de potentiel économique et d'employabilité, passant outre les bénéfices inhérents aux approches inclusives de l'éducation et à la promotion de l'inclusion sociale et de l'égalité des chances. **Le CSEE souligne l'importance des [approches pédagogiques qui, au travers des TIC, se veulent constructives et favorables à l'inclusion](#)¹,** en veillant à renforcer, par exemple la citoyenneté démocratique et numérique.
- 6) Le CSEE rappelle que les équipements ou les supports numériques ne représentent pas une fin *en soi* ; ils ne forment qu'une partie des outils pédagogiques. Quoi qu'il en soit, **l'utilisation des TIC dans le cadre des formations numériques (ex. les ressources éducatives libres) doit servir à renforcer l'autonomie professionnelle des enseignant(e)s, des universitaires et de l'ensemble du personnel de l'éducation et à respecter les objectifs éducatifs et pédagogiques de l'enseignement concerné.** A titre d'exemple, les MOOC peuvent prouver leur efficacité dans le contexte de la formation des adultes ou continue, sans pour autant produire les mêmes résultats dans les établissements scolaires où la formation numérique doit être intégrée au travers de l'apprentissage mixte. Les établissements scolaires sont les seules institutions obligatoires où les élèves apprennent à interagir socialement entre eux/elles et avec leurs enseignant(e)s.

¹ Voir les projets du CSEE : [ELFE 1 - Forum e-Learning européen pour l'éducation](#), [ELFE 2 - Forum e-Learning européen pour l'éducation](#) et [ELFE-ESL : Les syndicats de l'enseignement et la prévention de l'abandon scolaire précoce grâce à l'utilisation des TIC dans l'éducation](#).

- Employabilité

7) **Il est essentiel d'investir dans les compétences numériques au sein de l'éducation.** Toutefois, la numérisation est fréquemment perçue comme une opportunité de développement économique, tandis que **le rôle des TIC dans le cadre de la formation numérique, de l'apprentissage tout au long de la vie et du développement professionnel à tous les niveaux de l'éducation reste encore trop souvent négligé.** A cet égard, le CSEE juge essentielle la formation professionnelle aux TIC - initiale et continue - pour les enseignant(e)s, les universitaires et l'ensemble du personnel de l'éducation et estime que celle-ci doit **faire l'objet d'un investissement public approprié et durable.** La position du CSEE est la suivante : **par l'entremise du dialogue social, les syndicats de l'enseignement sont des partenaires sociaux actifs dans l'introduction des innovations au sein de l'éducation et doivent être consultés** lorsqu'il s'agit de l'intégration et de l'utilisation des TIC et des nouvelles technologies à tous les échelons des systèmes éducatifs.

8) Le CSEE rappelle que **l'accès à la formation initiale et au développement professionnel continu, intégrés et de haute qualité, en ce compris la formation aux TIC, pour l'ensemble des enseignant(e)s, des universitaires et de l'ensemble du personnel de l'éducation tout au long de leur carrière, est l'un des aspects qui contribuent à rendre la profession enseignante plus attractive à tous les niveaux de l'éducation** et à préparer des enseignant(e)s, des universitaires et du personnel de l'éducation soucieux de collaborer et ayant confiance en leurs compétences numériques.

9) Le CSEE adhère au principe selon lequel il importe de **renforcer la perspective du genre dans le contexte de la numérisation.** A cet égard, le CSEE observe que les femmes sont nettement moins représentées dans les disciplines éducatives ou universitaires en lien avec les STEM - sciences, technologies, ingénierie et mathématiques. Il est crucial d'éliminer les disparités fondées sur le genre dans les disciplines STEM. Le CSEE souligne la nécessité de prendre des mesures ciblées pour attirer les filles et les femmes dans les secteurs STEM, lesquels offrent de bonnes perspectives en termes d'emploi, et **orienter les garçons et les hommes vers des disciplines et des professions à caractère social telles que l'enseignement.** Le CSEE considère que **limiter le cloisonnement des carrières et définir des politiques plus efficaces et plus équitables pour garantir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée sont deux facteurs cruciaux pour renforcer la participation des femmes au marché du travail et diversifier davantage la main-d'œuvre.**

- Inclusivité

10) L'inclusion est un principe fondamental inhérent à l'éducation. Outre la formation continue aux TIC, le CSEE souligne également l'importance de renforcer les compétences des enseignant(e)s, des universitaires et de l'ensemble du personnel de l'éducation dans le domaine des **TIC spécifiques** (équipements fonctionnels ou adaptés) **afin de leur permettre d'enseigner efficacement aux élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux, en particulier, via une formation universitaire (ex. TIC spécifiques pour l'inclusion),** de manière à pouvoir assurer correctement leur encadrement lors de l'utilisation des TIC **en tant qu'outils d'apprentissage personnalisé dans les établissements inclusifs** à tous les niveaux du système éducatif.

- 11) Il importe de promouvoir des environnements inclusifs et sans obstacles aux TIC à tous les niveaux de l'éducation.** L'utilisation des TIC pour accéder à l'information dans le cadre de l'apprentissage pour toutes et tous est un paramètre essentiel pour l'apprentissage équitable tout au long de la vie et l'égalité des chances, en particulier pour les apprenant(e)s défavorisé(e)s. Le CSEE insiste sur le fait que l'utilisation des TIC pour accéder à l'information dans le cadre de l'apprentissage doit comprendre l'accès de chacun(e) aux textes, aux images et aux contenus audio et vidéo, **en veillant à ce que tous les supports pédagogiques exploitant les TIC respectent les normes d'accessibilité**, en ce compris les supports et ressources permettant de garantir cette accessibilité. Le CSEE plaide en faveur d'**une utilisation des TIC pour l'inclusion en tant qu'outil de soutien aux besoins d'apprentissage personnalisé et de promotion des opportunités d'apprentissage individuel.**
- 12) Les opportunités de formation aux TIC pour l'inclusion doivent permettre à l'ensemble des professionnel(le)s de prendre conscience de l'importance de préparer tou(te)s les étudiant(e)s à un monde en pleine mutation dans lequel la numérisation joue un rôle prépondérant.** Il est indispensable que les professionnel(le)s s'engagent à développer leurs propres compétences numériques et celles de l'ensemble des apprenant(e)s. Le CSEE constate que les étudiant(e)s doivent développer leur esprit critique et leur capacité à résoudre les problèmes, ainsi que leur créativité et leur sens de la justice et de l'équité sociales, afin de mieux comprendre et relever les défis et les opportunités liés à la mondialisation (ex. l'impact de l'automatisation, l'utilisation des réseaux et autres médias sociaux, la désinformation, etc.). Enfin, le CSEE constate que l'intégration des questions liées à l'utilisation sécurisée des TIC (e-sécurité) dans le cadre de l'enseignement de la culture sociale et numérique dispensé aux élèves est un élément indispensable à leur développement personnel et professionnel au sein de sociétés numériques en pleine mutation.